

Habitation – 30 rue Saint Romain



Identifiant fiche : 022

Localisation :

Adresse : 30 rue Saint Romain
95420

Wy-dit-Joli-Village

Code Insee : 95690

Parcelles : n°705, 707, 708 et 709

Situation : Cœur de bourg

Protection : Périmètre de 500m (Eglise
CMH)

Dates :

Typologie :

Classe : Patrimoine lié à la terre

Type : Ferme

Fonction actuelle : Habitations

Implantation : En alignement orthogonal/
Continuité urbaine

Statut :

Intérêt patrimonial : Élément intéressant

Etat (2017) : Bon

Foncier : Privé

Seul les éléments repérés
sont soumis à prescriptions

– Etat existant

Il s'agit ici d'une entité bâtie, perpendiculaire à la rue Saint-Romain, le principal corps d'une ancienne exploitation agricole, abritant désormais plusieurs habitations. Le terrain ayant une déclivité, le bâtiment (2) présente un R+1+combles sur la rue, qui se réduit en fond de parcelle à un niveau + combles ; il est bordé :

A l'est par un chemin qui le sépare de la maison voisine (1) de même orientation- probablement l'habitation d'origine de l'exploitation. Ce chemin permet d'accéder à l'ancienne cour (c) de ferme au sud-est ; un portail (a) en fer forgé s'appuie sur chacune des maisons, en retrait de rue, pour clore cette cour.

A l'ouest, un accès a été réalisé sur la rue en perçant le mur en moellons de pierre calcaire à joints beurrés qui délimite les espaces public et privé ; il s'ouvre sur un espace (b) légèrement en surplomb qui se partage entre un stationnement commun et un jardinet suspendu aménagé pour la première habitation.



Accès (a) – Pignon sur rue bâtiment (2)

Bien qu'ayant connu des évolutions, transformations, extensions, dont les façades gardent les traces, **la bâtisse** (2) conserve une belle cohérence architecturale ; les maçonneries sont réalisées en moellons de pierres calcaires à joints beurrés.

- La façade est présente de nombreuses baies ;
 - o près de la rue, elles sont de même composante que celles du pignon ;
 - o en fond de cour, elles sont habillées de volets battants en bois bleus. Des ouvertures restent visibles au niveau du chemin, correspondant à l'ancien usage agricole du bâtiment. Un bel escalier extérieur en pierre permet d'accéder au rez-de-chaussée surélevé. Des lucarnes rampantes à croupe viennent agrémenter la toiture.
Une corniche en béton surplombe l'ensemble de la façade.



Façade est du bâtiment (2), sur cour (c)

- La façade ouest présente plusieurs séquences, rendues visibles par le recul possible depuis l'espace public :
 - o près de la rue, un ancien chaînage d'angle est perceptible, intégré à la façade, montrant que ce bâtiment originel sur rue a ensuite été prolongé ;
 - o à cette façade en moellons de pierre calcaire à joints beurrés, succède une portion en cours de réfection : les joints ne sont pas terminés, un long linteau en béton correspond sans nul doute à l'évolution d'une ancienne ouverture agricole, les encadrements de baies ne sont pas encore réalisés. Un conduit en inox a été fixé, qui parcourt ici toute la hauteur de la façade ;
 - o en fond de cour, les évolutions mettent en scène un jeu de volumes (extension dans l'épaisseur du bâtiment), de toitures (décrochés), et de matériaux différents (enduit ciment), tout en conservant une réelle harmonie de l'ensemble. Des volets battants en bois blancs habillent la fenêtre. Un ancien mur de pierre calcaire sans joint prolonge l'extension, offrant une totale intimité au jardin de cette dernière habitation.



Façade ouest du bâtiment (2), sur cour(b)

- Le pignon sur la rue a été modifié, la partie supérieure est en moellons et en pierres de taille maçonnées sans joint de finition. Des chaînages également en pierres de taille soulignent les angles. Il est ponctué de trois baies, une porte d'entrée et une fenêtre au rez-de-chaussée, une fenêtre à l'étage : l'encadrement vertical est en légère surépaisseur en enduit crème, la partie supérieure a été traitée en imitation linteau de bois, une pierre unique a été adoptée pour l'appui de fenêtre. Les menuiseries sont en bois naturel ;

L'ensemble de la toiture est réalisé en petites tuiles plates rouges ; plusieurs châssis de toit ponctuent cette face, permettant d'exploiter les combles ; des cheminées couvertes de dalles en béton sont visibles dans la partie la plus éloignée de la rue.

– **Éléments à caractère dénaturant – Recommandations à prendre en compte dans le cadre de déclaration préalable ou de permis de construire :**

Les travaux de rénovations d'ouvrages

Lors de la rénovation il est impératif de garder une cohérence entre les matériaux en place et ceux utilisés pour la rénovation.

- Beurrage des maçonneries au mortier de ciment à remplacer par un bâtard de chaux blanche et sable de rivière locale – Haut du pignon sur rue, partiellement sur la façade sur parking.
- Linteau béton armé présent sur façade du parking.

- Modification de baie/passage
Encadrement de baie enduit trop marqué.
Tableau de baie non finalisé.

- Les cheminées

Le remplacement des dalles de couverture en béton sur les conduits de cheminée par des mitrons en terres cuites

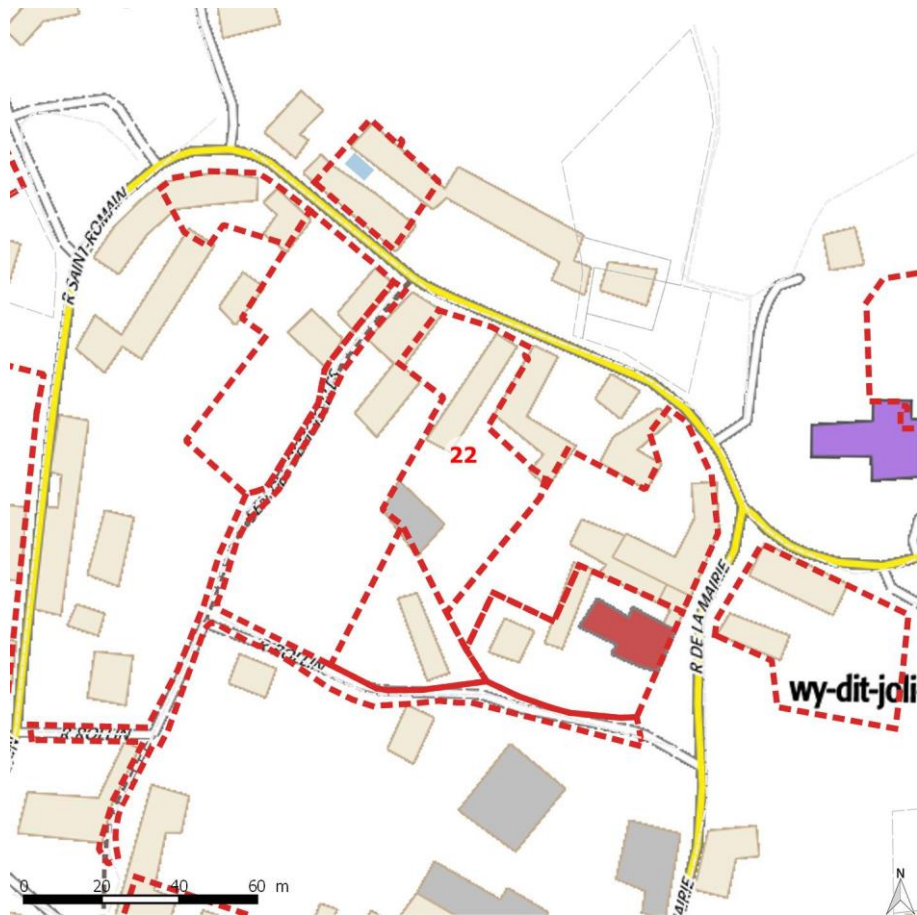


– **Éléments à préserver – Prescriptions à imposer dans le cadre de déclaration préalable ou de permis de construire :**

- L'emprise, l'organisation et les gabarits du bâti existant
- La nature des parements de façades
- Les espaces végétalisés générés entre les constructions à valoriser
- La forme des toitures
- Les chaînages verticaux
- Les baies doivent conserver les volets battants existants ou identiques – L'installation de volets roulant à coffre apparent en façade est proscrite.
- Les murs d'enceintes en moellons – Le doublage d'un mur de moellon par un mur de bloc de béton creux n'est pas proscrit, par contre une finition soignée devra être réalisée au niveau des extrémités.
- Les nouveaux percements de baie
 - Le rythme des ouvertures – il sera possible d'en créer des nouvelles en conservant ce rythme et les proportions/dimensions des baies existantes. Les percements de baie en façade doivent reprendre impérativement le système constructif des percements des façades concernées de façon à conserver la cohérence de l'ensemble. Les proportions ne devront pas être plus larges que hautes.
- Installation d'évacuation d'équipement

En cas d'installation d'équipement nécessitant des évacuations vers l'extérieur, ne pas réaliser ces sorties sur ou visible depuis l'espace public.

Extrait du plan IGN



Extrait de la photo aérienne (Les numéros renvois aux numéros des bâtiments de la notice)

